## Accusations mensongères entre mineur suite mésentente parentale

Par Rosie31

Bonjour,

Mon conjoint s'est séparé de la mère de son 1er enfant il y a 7 ans, après une relation très tumultueuse, ponctué de chantage mettant en scène leur enfant d'environ 3ans à l'époque.

Quelques mois après la séparation, la mère porte plainte après une déclaration auprès du grand père maternelle "papa à touché mon zizi". Après enquête et intervention d'un service d'assistance éducative, les faits sont finalement considérés comme totalement sortie de leurs contextes et mon conjoint est "blanchi". En parallèle, Mme tentait bien sure d'obtenir garde et autorité parentale exclusive. Le jugement finale re-ouvrera le droit de garde de mon conjoint (moitié des vacances), maintiendra l'assistance éducative chez la mère pendant 2 ans et relèvera l'acharnement de Mme et son influence sur les déclarations de l'enfant.

Actuellement, environ 5ans après, je vie avec mon conjoint, mon fils (12ans) et notre fille (4ans). Son fils (10ans) vient chez nous la moitié des vacances + 1 week end sur 2 (accord à l'amiable). La mère voue toujours une haine féroce à mon conjoint, qui découle sur tous les membres de notre famille, nous accablant sans cesse de reproche en remettant en cause la prise en charge de son enfant chez nous.

Il y a quelques semaines, nous avons reçu une lettre du CRIP, nous convoquant pour une IP concernant nos enfants. Au rdv, nous apprenons que le fils de mon conjoint s'est fait surprendre avec des photos de son sexe sur son téléphone lorsqu'il était au centre de loisir. L'enfant aurait déclaré que lors des dernières vacances chez nous (1 mois auparavant ou il dormait dans la chambre de mon fils) mon fils lui aurait dit un soir de prendre en photo son sexe sinon il le dénoncerait pour une bêtise qu'ils avaient fait ensemble, il se serait donc exécuté sous la menace. Le centre aéré à donc lancé l'alerte.

L'évènement ce serait passé au début de la semaine de vacance, nous n'avions remarqué aucun changement ou mésentente inhabituelle entre les garçons pendant le séjour. Mon fils nie fermement ces accusations, il est dans une période assez pudique depuis quelques années et ne supporte même pas d'accompagner sa s?ur au toilette ou pendant sa douche. L'enfant de mon conjoint avait déjà eu certaines accusations envers mon fils une fois rentré chez sa mère, souvent pour éviter une dispute avec celle ci (ex: les garçons jouent avec notre chien qui fait un trou dans le tee shirt du fils de mon conjoint, ceci est transformer en: mon fils a dit au chien d'attaquer l'autre enfant ce qui lui a troué son tee shirt).

La mère à déposé une main courante après avoir été convoqué par le centre de loisir, sans que j'en connaisse le contenu mais bien évidement à notre encontre, en déclarant s'être séparé de mon conjoint pour des "faits de pédophilies".

Depuis, elle nous a indiqué oralement que 2 photos de parties intimes avaient été retrouvées avec la date confirmant que les faits ont bien eu lieu pendant nos périodes de garde. Une photo démontrerait la présence d'une 2nde personne prenant la photo sans pour pouvoir l'identifier. J'ai vérifié le téléphone de mon fils, qui ne l'a qu'occasionnellement, mais je n'ai relevé aucun fait inquiétant ou tendant sur ce genre de curiosité. Nous ne pouvons cependant pas voir les photos et seul la mère (avec qui nous restons méfiants) nous les a décrites.

Nous devrons continuer les rdv pour l'évaluation du CRIP, qui ne nous donne cependant que les grandes lignes du dossier. Je n'ai reçu aucune convocation depuis le passage de la mère au commissariat (plus d'un mois). Le droit de garde de mon conjoint vient d'être suspendu et il doit se satisfaire de visite médiatisé pour le moment.

Mon conjoint compte attaquer son ex pour diffamation concernant les soit disant "faits pédophiles", grâce au dernier jugement statuant sur la précédente affaire. A titre personnel, je souhaiterai également entamé une action afin de faire valoir les droits de mon fils qui se retrouve mis en cause, pour le moment, uniquement par la déclaration d'un autre enfant "se faisant prendre".

Quels conseils pourriez vous me donner dans cette affaire? Mis à part notre totale participation à l'évaluation du CRIP, que puis je faire d'autre afin de prouver notre bonne foie? Étant donnée qu'aucun autre service "officiel" ne nous à contacté, comment faire valoir notre parole? Devrais je également déposer une main courante pour accusation mensongère? Que risque réellement mon enfant? Mes enfants? Serait-ce pertinent de lier les affaires pour démontrer un acharnement provenant de la mère?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses et le temps que vous m'accorderez.

Bien cordialement
Par kang74

**Bonjour** 

Il y a une enquête sociale pour le moment, et il y aura aussi une enquête pénale.

Cela ne sert à rien de porter plainte pour diffamation tant que cette histoire ne soit pas éclaircie.

Par de là, ce qu'il faut pour votre enfant c'est un avocat .

C'est effectivement très long et il vous faut un avocat pour avoir droit au suivi de l'enquête.

Je vous conseille de ne pas tout mélanger et de vous focaliser sur la défense de votre fils .

Au père uniquement de gérer l'autre volet, en ce qui concerne la mère ou son fils : effectivement, pour vous, il vaut mieux aussi que les visites soient médiatisées , loin de vos enfants .

\_\_\_\_\_

Par Rosie31

Bonjour Kang,

Je vous remercie sincèrement d'avoir pris le temps de me répondre.

Je prend bien note de vos conseils et pense également que le mieux serait de me focaliser sur mon fils. Je comprend que je ne dois pas attendre d'être sollicité avant de contacter un avocat, je vais rapidement entamer des recherches afin d'être accompagné.

N'ayant encore constaté aucune preuve et le moment pouvant être opportun pour relancer des accusations sur un autre membre de notre foyer, est ce légitime de ma part, ou plutot ais je le droit, de maintenir le souhait de ne pas mettre en contacte physique notre fille et son fils, le temps que l'enquête éclaircisse les points d'ombre ? Mon conjoint ayant pour principal objectif de conserver son lien/la garde avec son fils et notre fille n'ayant pas été directement cité, il souhaite maintenir la relation "comme si de rien était" car son fils se sent mieux lorsque ma fille est présente.

-----

Par kang74

Je pense effectivement que ce serait le mieux pour tout le monde : les accusations sont graves , et votre fille commune n'est pas le remède aux problèmes de relation père/fils ou au problème de son fils dans le contexte .

Elle n'a rien à faire dans le cadre de visite médiatisées et cela même si son fils disait la vérité : c'est même très curieux de vouloir qu'elle fasse office de "tampon" dans cette sordide affaire .

Mais c'est aussi une décision de couple, votre mari ayant les mêmes droits sur votre fille que vous , peut légalement insister .

Cela peut faire partie des points que vous pouvez aborder avec les services sociaux, qui sont là, je le rappelle , pour vérifier que les enfants ne sont pas en danger ( pas que par rapport aux parents) , et peuvent donc, aussi aider,à avoir une vision objective de tout cela .